



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Question écrite n° 70099

### Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la pratique des exécutions capitales dans le monde. En effet, à nouveau interrogé par l'association Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture, il lui demande si la France envisage désormais de ratifier le deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques, notwithstanding les obstacles juridiques évoqués dans la réponse du ministre parue au Journal officiel du 12 mars 2001, visant à abolir la peine de mort, adopté le 15 décembre 1989.

### Texte de la réponse

Depuis l'abolition de la peine de mort en 1981, la France a manifesté un engagement sans faille en vue de parvenir à la disparition de cette pratique dans le monde, notamment en participant, aux côtés de ses partenaires européens, à des démarches auprès de pays qui y ont encore recours. La France n'a pas encore adhéré au deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort en temps de paix comme en temps de guerre, en raison de possibles difficultés juridiques d'ordre interne. Cependant, des consultations interministérielles sont en cours pour étudier dans quelles mesures ces difficultés pourraient être surmontées et permettre ainsi à la France d'adhérer à ce protocole.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Gaubert](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70099

**Rubrique :** Traités et conventions

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 décembre 2001, page 6986

**Réponse publiée le :** 28 janvier 2002, page 437